

nistre englobaient la période allant jusqu'à fin mars 1966; ainsi, sans permettre une comparaison rigoureuse, ces chiffres sont tout de même révélateurs.

Ils étaient l'objectif de cette mesure. L'Île du Prince-Édouard n'est pas réputée pour son importante classe ou élite professionnelle; c'est une province plutôt rurale et agricole qui s'adonne aussi pas mal à la politique à l'heure actuelle. Les habitants ont peut-être besoin d'un peu plus d'instruction pour mieux résoudre certains de leurs problèmes politiques. L'*Annuaire du Canada* indique qu'en 1964, 83 p. 100 des étudiants de l'Île du Prince-Édouard ont participé au Fonds canadien de prêts aux étudiants. Les députés siégeant à ma droite peuvent dire que si les frais de scolarité étaient gratuits, il n'y aurait pas beaucoup plus d'étudiants dans l'Île du Prince-Édouard à en profiter, mais je prends cette province à titre d'exemple, car les employés de bureau y sont peu nombreux, et si un étudiant est méritant il peut, je crois, obtenir de l'aide.

A Terre-Neuve, qui n'est pas non plus réputée pour son élite professionnelle établie ou son abondance, 59 p. 100 des étudiants participant au programme en 1964. En Nouvelle-Écosse, 47 p. 100 des étudiants inscrits y participaient, soit plus de 3,700 sur le nombre global d'environ 7,700 étudiants inscrits. Au Nouveau-Brunswick, qui n'est pas non plus réputé pour son élite, pour sa classe professionnelle bien établie, 57 p. 100 des étudiants participaient au programme.

D'autre part, dans l'Ontario, province plus riche que nombre des provinces de l'Est, 45 p. 100 des étudiants y participaient, soit quelque 20,000 étudiants sur 44,000 inscrits. Au Manitoba, le chiffre s'établissait à 38 p. 100. En Saskatchewan, indépendamment de la prospérité extraordinaire insufflée à l'économie par le gouvernement conservateur grâce aux ventes de blé à la Chine, province qui n'est pas non plus reconnue pour son élite professionnelle, 61 p. 100 des étudiants ont participé au programme. En Alberta, ils étaient 57 p. 100 et en Colombie-Britannique, l'une des plus riches provinces canadiennes, 41 p. 100 y ont participé.

Ces chiffres révèlent mieux que n'importe quel dialogue ou monologue, que le régime, même sans peut-être aller assez loin, a certes aidé et avantagé les étudiants méritants qui désiraient poursuivre leur instruction. Dans notre économie et dans notre société, on s'efforce à l'heure actuelle d'étendre et d'élargir la base; on cherche à supprimer les frais de scolarité, mais d'autres priorités s'imposent d'abord. L'étudiant qui aspire à poursuivre ses études doit répondre à certaines conditions. Grâce à l'aide aux étudiants, aux bourses d'études et d'entretien, tous les étudiants

méritants peuvent poursuivre leurs études, nécessité primordiale dans notre société actuelle.

En général et en principe, on ne saurait se plaindre du Fonds de prêts aux étudiants, certains problèmes administratifs se sont pourtant posés mais, dans une grande mesure, ils ont été réglés. A l'origine, l'examen très lent des formules entraînait des difficultés qui, après une période d'essai de deux ans, ont été supprimées en grande partie.

Les six mois exempts d'intérêt, après l'obtention du diplôme sont vite passés. On devrait modifier légèrement les dispositions administratives de la loi de façon à prolonger la période exempte d'intérêt, afin de donner aux diplômés le temps de s'établir, de se marier par exemple ou de se lancer dans les affaires, avant de commencer à rembourser leur prêt avec intérêt.

Certains aspects du bill sur les prêts aux étudiants, tout en n'étant pas reliés directement au bill, correspondent, à mon avis, au programme d'assurance frais médicaux et au projet de résolution concernant le fonds d'assistance à la santé. Le gouvernement a déclaré de façon catégorique qu'il instituerait le programme d'assurance frais médicaux, notwithstanding l'opposition des provinces. A cette fin, il a présenté le fonds d'assistance à la santé. Il met la charrue devant les bœufs, selon moi, à maints égards. La mesure législative sur les prêts aux étudiants suscitera le même problème. Elle assure des fonds pour permettre aux étudiants de fréquenter l'université, mais, étant donné la politique d'argent serré mise en vigueur par le ministre des Finances, et surtout la façon dont elle s'applique dans les provinces Maritimes, certaines universités, dont on pourrait citer les noms, n'ont pu obtenir de prêts des banques pour assurer leur expansion.

Le problème va prendre de plus en plus d'ampleur, à moins que le ministre et le gouvernement ne décident bientôt d'appliquer des programmes fiscaux d'ordre régional plutôt que d'administrer un régime purgatif en bloc à tout le pays.

**M. Stewart:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Nowlan:** Volontiers, mais je ne sais si je pourrai y répondre.

● (4.40 p.m.)

**M. Stewart:** J'aimerais demander au député d'expliquer à la Chambre quel système au juste il emploierait pour appliquer une politique monétaire à une région du pays plutôt qu'au pays tout entier.

**M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, si, tout comme le député qui vient de poser cette question, j'étais assis du côté du gouvernement, investi de la responsabilité du ministre